



Ming Halpérin Burger Inaudi

Avocats au Barreau de Genève

Le projet de directives de la FSA sur les plateformes d'intermédiation: enjeux et conflits des *legaltech* avec les règles de déontologie

L'électrochoc numérique – 16 janvier 2019

Lionel Halpérin

Bâtonnier de l'Ordre des avocats



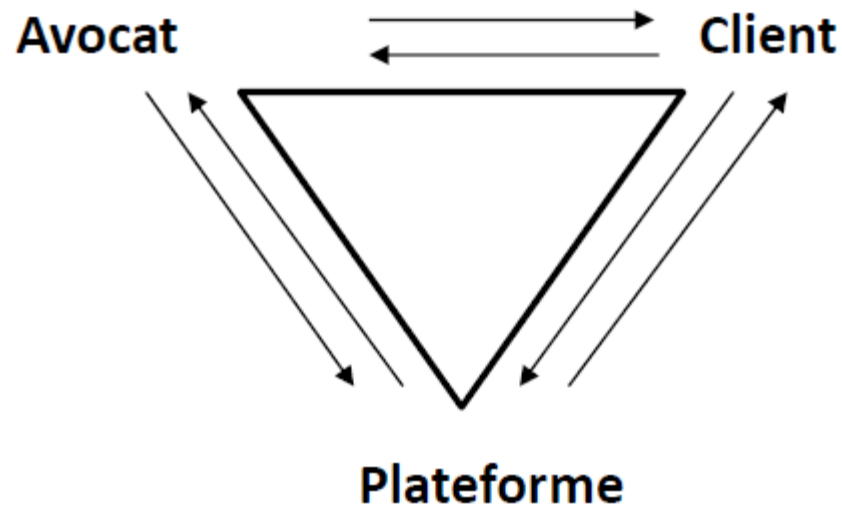
5, av. Léon-Gaud
1206 Genève
Tél. 022 839 70 00
lhalperin@avocats.ch
www.avocats.ch

I. Enjeux

- ❖ L'émergence de nombreuses plateformes en ligne dans le domaine des services juridiques (*legaltech*) vient bousculer le marché.
- ❖ Les règles professionnelles et déontologiques continuent à s'appliquer aux avocats.
- ❖ Quels enjeux ce nouveau contexte fait-il naître?



II. Relations juridiques



III. Les règles professionnelles et déontologiques

- ❖ Soins et diligence dans la conduite du mandat (art. 12 *litt.* a LLCA, art. 1 ss CSD)
- ❖ Secret professionnel de l'avocat (art. 13 LLCA, art. 321 CP, art. 15 CSD)
- ❖ Conflit d'intérêts et vérification de l'identité du client (art. 12 *litt.* c LLCA, art. 11 CSD)
- ❖ Honoraires, en particulier interdiction des commissions pour l'apport de mandats (art. 12 *litt.* a LLCA, art. 22 CSD)



III. Les règles professionnelles et déontologiques

- ❖ Libre choix de l'avocat (art. 5 CSD)
- ❖ Indépendance (art. 12 *litt.* b LLCA, art. 10 CSD)
- ❖ Publicité (art. 12 *litt.* d LLCA, art. 16 CSD)
- ❖ Conservation des dossiers (art. 12 *litt.* a LLCA)



IV. Sécurité des données

- ❖ Vérification du niveau de sécurité offert par la plateforme
- ❖ Accès aux données
- ❖ Information au client quant aux risques





Ming Halpérin Burger Inaudi

Avocats au Barreau de Genève

Merci de votre attention!

